

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de BRIEY
Canton de LONGWY



Réunion du 28 février 2023

Nombre de membres en exercice : 55
Nombre de membres présents : 41
Nombre de pouvoirs : 11

Date de convocation : 22 février 2023

Date de publication sur le site internet :

Pour : 52
Contre : 0
Abstention : 0

N°3

Objet :

Fonds de concours 2022 – CONS LA GRANVILLE – Etude diagnostic à l'Eglise Saint Hubert

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire du Grand Longwy Agglomération s'est réuni en séance ordinaire à l'H.I.C.I., 2 rue de Lexy à REHON, sur convocation qui lui a été adressée par le Président.

Etaient présents :

MMES BERTIN – BOSIZIO - CAILLET – CASTRONOVO – COLIN - DI PELINO – FELTIN - FURGAUT – INIAL– LECLERC - LORIN CRIDEL - RICHARD - TOZZO

MM ACETI - AGOSTINI - ALLIERI - ARIES - DE CARLI - DIDELOT - FONTAINE – FOURNEL - GIARDI - HAMEN – HERBAYS (à compter du point n° 3) - HUARD - JACQUET - KARLESKIND - LENOBLE - LOMBARDI - MARINI - MICHEL - ORSUCCI - PIERMANTIER - PLUVINET – PRONESTI - RAULLET - ROUSSEAU - SERVAGI - WEBER - WILMIN - ZOLFO

Excusés :

MME BESSICH donne pouvoir à MME DI PELINO
M. BOURGUIGNON donne pouvoir à M. ARIES
M. BOUZAD
MME ETIENNE donne pouvoir à MME LECLERC
MME JOLY donne pouvoir à M. DE CARLI
M.KARRA donne pouvoir à M. FOURNEL
M. MBAYE donne pouvoir à MME FURGAUT
MME NAILI donne Pouvoir à MME INIAL
MME RACADOT donne pouvoir à M. WILMIN
M. RIGHI donne pouvoir à M. PIERMANTIER
M. SACHER donne pouvoir à M. MARINI
MME SEBAA
MME WAGNER donne pouvoir à M. ZOLFO

Absents :

M. JACQUE

M. MARINI est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Par délibération du 31 Mars 2022, le conseil communautaire a renouvelé la mise en place d'un fonds de concours annuel de 15 000 € pour accompagner les communes dans leurs programmes d'investissement.

La commune de Cons la Granville prend régulièrement en charge les petits travaux d'entretien de l'église Saint Hubert, mais des travaux très importants restent à effectuer afin de conserver ce patrimoine exceptionnel. La commune a chargé un architecte d'effectuer un diagnostic programmation qui permettra d'évaluer les travaux à réaliser avec hiérarchisation des interventions.

Montant des opérations : 16 000 € HT
Date de délibération : 15 Décembre 2022
Début des travaux : Décembre 2022

Plan de financement prévisionnel (en € HT) :

Etude qui sera suivie de travaux	16 000 €	Grand Longwy Fonds de concours 2022	8 000 €
		Commune de Cons la Granville Autofinancement	8 000 €
TOTAL HT	16 000 € HT	TOTAL HT	16 000 € HT

Par conséquent, il est proposé d'accorder les fonds de concours 2022 à hauteur de 8 000 € sur cette opération.

VU l'article L5216-5VI du code général des Collectivités Territoriales,

Après avis favorable de la commission finances et ressources humaines du 17/02/23,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCORDE** à la commune de Cons la Granville un fonds de concours de 8 000 € pour l'action susvisée et pour l'année 2022
- **DIT** que les sommes ont été inscrites au budget, et que ces sommes seront versées sur présentation des justificatifs exigés (selon le plan de financement définitif, elles peuvent être réduites à due concurrence)



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Président
Serge DE CARLI

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans le délai de deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse dans un délai de deux mois au recours gracieux vaut rejet implicite. »